

# COMMUNE DE MACKWILLER

Rue de la Mairie  
67430 MACKWILLER

☎ 03 88 00 41 92

Fax : 03 88 00 43 70

✉ [mairie-mackwiller@wanadoo.fr](mailto:mairie-mackwiller@wanadoo.fr)



## ARRETE TEMPORAIRE

Règlementant la circulation et le stationnement  
dans la commune de MACKWILLER

2019-02-07 - 01

Le Maire de la commune de MACKWILLER,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** la Loi n°83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** la demande formulée par les entreprises KARCHER et TRABET ;

**Considérant** que pour des raisons de sécurité et de bon déroulement des travaux de voirie, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans la commune de MACKWILLER ;

## ARRETE

### Article 1

Les dispositions de l'arrêté municipal n°2019-24-06-01 en date 26 juin 2019 sont annulées et remplacées par les dispositions du présent arrêté.

## Article 2

A compter du mardi 02 juillet 2019 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation est alternée par feux tricolores dans les deux sens de circulation dans les rues suivantes :

- La Route Thal (D96)
- La Rue Principale (D92)
- Le Chemin du Moulin,
- La Rue de la Fontaine,
- La Rue de l'Ecole,
- La Rue Bellevue,
- La Voie Romaine,

Ces dispositions sont applicables jours et nuits à tous les véhicules.

## Article 3

A compter du lundi 08 juillet 2019 et jusqu'au mardi 09 juillet 2019 inclus, la circulation est interdite à tous les véhicules dans les deux sens de circulation dans les rues suivantes :

Sur la Rue Principale (D92), au droit de l'îlot en sortie d'agglomération en direction de Rimsdorf.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation via les D8, D1061, D96, via les communes de SARRE-UNION, RIMSDORF, BURBACH et THAL-DRULINGEN.

Sur la Route de Thal (D96), depuis le carrefour Rue Principale (D92)/Route de Thal (D96) jusqu'au panneau d'agglomération.

Une déviation sera mise en place pour tous les véhicules, dans les deux sens de circulation via les D179, D340, D182, D9 via les communes de THAL-DRULINGEN, BERG, REXINGEN et ADAMSWILLER.

Ces dispositions sont applicables jours et nuits à tous les véhicules exceptés :

- Les véhicules du gestionnaire de la voirie
- Les véhicules de l'entreprise en charge des travaux

## Article 4

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière sera mise en place et entretenue par :

- l'Unité Technique du Conseil Départemental de SARRE-UNION en ce qui concerne la signalisation de déviation.
- Les entreprises TRABET et KARCHER en ce qui concerne la signalisation de chantier.

## Article 5

Le non-respect des dispositions du présent arrêté sera constaté et poursuivi conformément aux lois et règlements en vigueur.

### Article 6

Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de l'ensemble de la signalisation.

### Article 7

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures.

### Article 8

Conformément à l'article R421-1 du code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de STRASBOURG dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### Article 9

- Le Maire de la Commune de MACKWILLER
- Le Colonel commandant le groupement de la Gendarmerie du Bas-Rhin,
- Le Chef de l'Unité Technique du Conseil Départemental de SARRE-UNION,
- Le directeur de l'entreprise TRABET
- Le directeur de l'entreprise KARCHER

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera dressée à :

- Commune de SARRE-UNION
- Commune de RIMSDORF
- Commune de BURBACH
- Commune de THAL-DRULINGEN
- Commune de REXINGEN
- Commune de BERG
- Commune d'ADAMSWILLER
- Région Grand Est / Pôle Transports
- Service d'Aide Médical d'Urgence (SAMU)
- Service Départemental d'Incendie et de Secours du Bas-Rhin (SDIS)
- Brigade de proximité de Sarre-Union
- Brigade de proximité de Drulingen

Mackwiller, le 02 juillet 2019

Le Maire :

Béatrice BECK



*[Handwritten signature]*